



Policy 15.1A

Politique 15.1A

FINANCIAL DIRECTIVE - FUNDS

DIRECTIVE FINANCIÈRE - FONDS

Issued November 28 2013

Émise le 28 novembre 2007

AIM

1. This Annex will detail the rationale and the accounting procedures relating to the Balance Sheet accounts for the Cash-in-Bank and for Donations.

DONATIONS

2. Donations are received in two general types:
 - a. Receipted donations, and
 - b. Non-receipted donations.
3. Receipted donations are reported in a separate revenue account "Receipted Donations" which is balanced at the end of the fiscal year to the tax receipts issued to individuals. Non-receipted donations are reported as "Donations".

CASH-IN-BANK REPORTING

4. The Balance Sheet has been set up to record two separate types of funds. The Moneymaster cash accounts report the amount of money available and the offsetting liability accounts report the capital amount of directed funds donated to the League under the rationale that at the wind-up of the Army Cadet League the donors would become protected creditors.

BUT

1. Cette annexe précise le fondement et les procédures de comptabilité afférentes au compte de bilan des fonds en banque et aux donations.

DONS

2. Nous recevons deux types de dons :
 - a. les dons assortis d'un reçu, et
 - b. les dons non assortis d'un reçu.
3. Les dons assortis d'un reçu sont inscrits dans un compte de revenus séparé, intitulé « Dons assortis d'un reçu » qui est balancé à la fin de l'exercice avec les reçus aux fins de l'impôt émis à des particuliers. Les dons non assortis d'un reçu sont inscrits comme des « dons ».

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DES FONDS EN BANQUE

4. Le bilan a été conçu afin d'enregistrer deux types distincts de fonds. Les comptes de caisse Moneymaster indiquant le montant d'argent disponible et les comptes de passif compensatoires indiquant le montant de capital donné à la Ligue, pour la raison qu'à la dissolution de la Ligue des cadets de l'Armée, les donateurs deviennent des créanciers protégés.